

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Décision du 15 novembre 2022 portant sanction dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie

NOR : ENER2305462S

Par décision de la ministre de la transition énergétique en date du 15 novembre 2022, en application de l'article L. 222-2 du code de l'énergie, la ministre de la transition énergétique a prononcé à l'encontre de la société ES ENERGIES STRASBOURG, de numéro SIREN 501193171 dont le siège social est situé 37, rue du Marais-Vert, 67000 Strasbourg, l'annulation d'un volume de 3 636 416 kWh cumac de certificats d'économies d'énergie.